

**ASSEMBLEE NATIONALE**30 septembre 2005

---

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 290

présenté par  
M. Herth, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 2**

Dans le 1° du III de cet article, substituer aux mots :

« et aux revenus provenant des biens ruraux placés »,

les mots :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Simplification rédactionnelle.